

# **LES ATTENTATS DE BRUXELLES**

**Le procès du siècle  
raconté par l'avocat  
d'un accusé**

**Michel Degrève – François Garitte**

**Racine**

# Préambule

Le 22 mars 2016, la Belgique a perdu une part de son innocence.

Ce matin-là, à Bruxelles, la réalité que nous pensions lointaine s'est imposée brutalement dans notre quotidien, que ce soit à l'aéroport ou dans le métro. La menace existait, les attentats de Paris quelques mois plus tôt étaient là pour nous le rappeler, mais rien ne nous avait réellement préparés à devenir, nous aussi, un territoire meurtri. Au total, 32 personnes perdront la vie et 340 autres seront blessées dans les attaques les plus meurtrières de notre histoire.

Sept ans plus tard, la Belgique s'apprête à juger ces attentats. Et, elle veut le faire à la hauteur de ce qu'ils avaient provoqué. C'est un procès hors normes tant par son ampleur que par sa durée et les moyens mis en œuvre. Il était plus long que tous les autres de notre histoire, plus dense, mais également plus exigeant. Un procès où l'on entre chaque jour comme on entre dans une salle de soins intensifs : conscient que l'on fait face, directement, à des vies brisées.

C'est dans ce décor que j'ai pris place. Je n'étais alors pas un ténor du barreau, mais plutôt un jeune avocat pénaliste de 27 ans, avec quelques résultats encourageants après trois ans d'expérience dans le milieu. Le grand avocat Sébastien Courtoy m'a pris sous son aile et, lorsque le dossier Amine Palazi<sup>1</sup> est arrivé, il m'a contacté comme on sollicite un ami pour une mission dont l'ampleur reste incertaine.

---

<sup>1</sup> Les prénoms et noms de l'accusé concerné et de son frère ont été changés, sans altérer les faits, dans un souci de discrétion et de respect des personnes.

Du jour au lendemain, je suis devenu co-avocat d'un homme risquant la réclusion à perpétuité dans le procès le plus vaste jamais organisé en Belgique.

Pour Amine Palazi, qui a mis son appartement à disposition des terroristes, l'affaire n'est pas abstraite : après deux ans en détention préventive, une épée de Damoclès pend au-dessus de sa tête. Une question, une seule, va décider de son avenir : a-t-il agi en connaissance de cause dans un projet terroriste ? Pour lui, ce procès n'est pas un symbole, mais plutôt une respiration suspendue.

Pour ma part, cela a été une plongée brutale dans ce que la justice peut produire de plus intense. Défendre un homme dans un dossier pareil exige une forme de responsabilité mélangée à une touche d'irresponsabilité. Quand on mesure l'ampleur du dossier, des centaines de milliers de pages dispersées dans 489 cartons suite à des années d'enquête, on se demande si l'on est capable et si l'on mérite d'être là. Le syndrome de l'imposteur devient un compagnon quotidien. Heureusement, j'avais à mes côtés un avocat que je respectais profondément, et qui savait que, dans l'ombre, je pourrais chercher, lire, comprendre et flaire les détails invisibles.

C'est aussi à ce moment-là qu'une évidence s'est imposée : une histoire de cette ampleur, vécue de l'intérieur, demande à être mise en musique. Pour cela, j'ai fait appel à un ami et journaliste, François Garitte. Ensemble, nous avons retracé le procès semaine après semaine en nous basant sur les nombreuses notes prises lors de celui-ci, ainsi que sur divers documents exposés par les enquêteurs au public, des articles de presse et les innombrables souvenirs d'audience consignés par écrit. Au cours de dizaines et de dizaines de rendez-vous, nous nous sommes replongés dans les moments forts du procès avec la volonté de donner forme à ce long cheminement de neuf mois. Ce livre est le fruit de ce regard croisé et de cette volonté de raconter avec précision et humanité.

Être avocat de la défense dans un procès d'assises de neuf mois, c'est vivre dans un état de vigilance permanente, semblable à un

instinct de survie. Chaque mot compte et chaque silence aussi. On se retrouve dans ce qu'on peut appeler une loupe à 400 %, obligé de voir ce que personne ne voit, de lire ce qui ne s'écrit pas et d'entendre ce qui n'est pas dit.

Certaines semaines ont été très violentes. Les images diffusées dans la salle n'ont rien caché de l'horreur: des corps mutilés, des scènes crues, des instants arrachés à la vie. Pour beaucoup, cette confrontation directe avec la mort a été un choc. Ensuite, il y a eu les voix: celles des survivants, des proches et des familles endeuillées. Des récits qui traversent la salle comme une épée et qui ne laissent personne indemne. Certains ont cherché la justice, d'autres un sens. Quelques-uns, avec une force presque irréelle, cherchent le pardon. À travers eux, le procès devient un lieu de catharsis où l'humanité tente de recoudre ce que la terreur a déchiré.

Ce livre naît de ce siège-là, celui où je me trouvais chaque jour, juste derrière l'accusé. Là où l'on ressent tout: la tension, les regards, la colère, la fatigue, la peur, la fragilité. Là où un homme joue sa vie et où un autre, l'avocat, tente de ne pas vaciller.

Nous ne prétendons pas raconter tout le procès, ni toutes les souffrances, ni toutes les réalités. Nous proposons plutôt un regard orienté, humain et imparfait. Un regard de l'intérieur, depuis les coulisses d'un procès qui a façonné notre pays.

C'est une immersion dans ce que personne ne voit: la mécanique intime d'une justice confrontée à l'indicible. Une plongée derrière les rideaux, au plus près des émotions, des contradictions et des failles. C'est l'histoire de ce que signifie défendre un homme accusé d'assassinats dans un contexte terroriste et risquant la perpétruité. L'histoire d'un procès qui ne quitte jamais vraiment ceux qui y ont participé. C'est, surtout, la tentative de comprendre comment, face au chaos, l'humanité cherche encore à rendre justice.

Michel Degrève et François Garitte

# Acte 1

## Le lever de rideau au Justitia

### Introduction : la prison à perpétuité

Assassinat d'innocents lors d'attaques terroristes et participation aux activités d'un groupe terroriste. Voilà en quelques mots les principales charges qui pèsent sur Amine Palazi<sup>1</sup>, avec, à la clé, rien de moins que la perpétuité. L'essence même de sa culpabilité, ou de son innocence, repose sur une seule question : les actes qu'il a posés, les a-t-il commis en étant conscient du projet terroriste ?

Concrètement, on lui reproche d'avoir mis son appartement à disposition des deux terroristes qui avaient pour mission de se faire exploser dans le métro, à la station Maelbeek qui est située à deux pas des institutions européennes. Cependant, la liste des faits qui sont imputés à Amine ne s'arrête pas là. On ne se retrouve pas devant une cour d'assises pour « si peu »...

Selon l'accusation, Amine Palazi aurait apporté à plusieurs reprises des courses dans cet appartement, ce qui pourrait s'apparenter à une aide logistique. Il semblerait qu'il ait échangé avec l'un des terroristes qui portait une perruque, ce qui indique qu'il était conscient qu'ils se cachaient. On dit aussi qu'il aurait aperçu l'un d'eux avec une teinture blonde, preuve supplémentaire qu'il savait qu'ils cherchaient à se dissimuler. L'un des terroristes lui aurait même adressé un testament, le remerciant pour son aide.

---

<sup>1</sup> Prénom et nom d'emprunt.

On lui reproche encore d'être retourné sur les lieux après qu'il a reconnu, dans la presse nationale, le visage des occupants de son appartement associés à des faits de terrorisme. Il aurait nettoyé l'appartement après leur départ et déménagé certaines affaires qui s'y trouvaient. Et enfin, il est accusé de ne pas avoir prévenu la police.

La plupart de ces éléments proviennent... de ses propres déclarations. Pendant ses auditions, en voulant « faire amende honorable » sur plusieurs points, Amine a vu le piège se refermer sur lui. En matière terroriste, peu importe ce que vous dites, tout se retournera contre vous.

S'il s'excuse auprès des victimes : suspect.

S'il ne s'excuse pas : il est également suspect.

S'il ne pleure pas le jour des attentats : suspect.

S'il pleure : toujours un suspect.

S'il ne fait pas la fête après les attentats : étrange, car ce n'est pas dans ses habitudes.

S'il fait la fête : douteux, car cela prouverait qu'il célèbre la réalisation du projet terroriste.

## 04 décembre 2022

### *Un appel qui change tout*

Pendant ce procès, Amine Palazi est défendu par un ténor du barreau de Bruxelles : Maître Sébastien Courtoy. À la veille de l'ouverture de ce procès historique, je reçois un appel tardif de celui qui m'a transmis la passion du métier depuis notre rencontre en 2021. Je reviens tout juste de la prison de Nivelles pour une autre affaire quand son nom s'affiche sur mon téléphone. Un appel qui, sans que je le sache encore, va changer le cours de ma vie.

*« Michel, le procès des attentats de Bruxelles commence demain. Tu peux venir ? »*

Pour un avocat, accepter en moins de vingt-quatre heures de s'embarquer dans un procès de cette ampleur, prévu pour durer neuf mois, relève presque de la folie. À l'époque, je suis encore avocat stagiaire. J'ai des dossiers en cours, des obligations vis-à-vis de mon maître de stage... Sur le papier, c'est une mission quasiment impossible. Pourtant, refuser aurait été une erreur. Une occasion pareille ne se présente qu'une fois dans une vie. Je n'ai donc pas hésité bien longtemps.

Sébastien Courtoy avait pour habitude de dire que ce serait son dernier procès avant qu'il parte vivre sous les cocotiers, comme il le répétait en souriant. J'ai accepté non seulement en raison du caractère exceptionnel de l'affaire, mais également parce que je savais que je m'engageais dans ce combat aux côtés d'un avocat que j'admirais profondément.

C'était sans doute une décision totalement irresponsable : j'allais passer les prochains mois cloué sur un banc de tribunal, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, dans une salle où le destin de nombreuses personnes était en jeu.

Mon arrivée dans le dossier s'est faite dans une telle urgence que ni le client, ni les autres confrères n'étaient au courant de mon intervention. Tout d'abord, je retrouve Amine Palazi. Entre avril et mai 2022, nous avions fait équipe lors du procès « Paris bis », le volet belge des attentats de novembre 2015 survenus à Paris. Amine Palazi avait été poursuivi par le tribunal correctionnel de Bruxelles dans le contexte de l'enquête belge liée aux attentats du 13 novembre 2015, pour tous les actes prétendument commis avant ces attaques. Ce jour-là, trois commandos ont mené une expédition meurtrière à différents endroits de la capitale française, tuant 132 personnes. Au total, quatorze accusés étaient appelés à répondre de leur participation aux activités d'un groupe terroriste ainsi que d'autres infractions. Nous avions obtenu l'acquittement d'Amine Palazi en juin 2022.

Nos retrouvailles sont chaleureuses. Amine est un homme cultivé et curieux qui discute volontiers de littérature. Il faut dire qu'avec

la détention préventive subie dans le cadre de ce dossier, entre avril 2016 et février 2018, il a eu du temps pour lire. Il s'était plongé dans les livres comme on s'évade d'une cellule, tournant les pages comme on ouvre une fenêtre. On parlait souvent de ce qu'il lisait, de Camus à Céline en passant par Kafka. Ce n'étaient pas des discussions habituelles entre un avocat et son client. C'est aussi pour cette raison que j'ai compris que ce dossier-là ne ressemblerait à aucun autre.

## 05 décembre 2022

### *Un procès sous haute surveillance*

Le Justitia, ancien bâtiment de l'OTAN situé à Evere, a été transformé en forteresse judiciaire pour accueillir ce qui va devenir le plus grand procès de l'Histoire de la Belgique. Il faut de vastes salles capables d'abriter ce microcosme judiciaire, mais aussi un public venu assister à l'Histoire qui est en train de s'écrire.

Le site se prête à une organisation millimétrée : chaque couloir, chaque porte et chaque mètre carré semblent conçus pour garantir la sécurité. Certains jours, des hélicoptères survolent la base comme pour rappeler le poids symbolique du lieu. Des dispositifs spéciaux sont prévus pour les accusés et les témoins sensibles, y compris les juges d'instruction qui sont escortés par la police avant de venir témoigner afin d'éviter toute entrave au déroulement du procès. Tout concourt à faire du Justitia un espace hors du temps, à la fois un tribunal et une enclave sécurisée. C'est un lieu choisi parce qu'aucun autre ne pouvait accueillir un procès de cette envergure.

Dès l'arrivée sur le site, l'ambiance est donnée : une meute de chiens malinois renifle chaque recoin des voitures. Ces chiens, spécialisés dans la détection d'explosifs, sont les premiers éléments visibles du procès. Cette mesure de sécurité, aussi indispensable que

chronophage, a rapidement découragé de nombreux avocats d'utiliser le parking du site, contribuant un peu plus au cafouillage général de la gestion logistique.

À l'intérieur, les organisateurs avaient prévu grand : dix salles vidéo avaient été aménagées pour accueillir le public... cependant, personne n'est jamais venu. Les couloirs sont restés désespérément vides, désertés comme un théâtre sans spectateurs. Après le court trajet du parking à l'entrée du bâtiment, on traverse une première tente dotée d'un sas de contrôle. Ensuite vient un deuxième sas, gardé par des policiers armés et munis d'un scanner, avant un troisième point de contrôle destiné à vérifier nos badges. Durant toute l'étendue du procès, tout le monde sera soumis à ces longs contrôles fastidieux.

Une fois à l'intérieur, nous faisons face à un groupe de journalistes, confinés dans une vaste enceinte rectangulaire, caméra sur l'épaule et micro à la main. Leur présence déclenche parfois des scènes dignes d'un vaudeville comique : certains avocats se redressent en fronçant les sourcils, tentant de se donner un air d'« avocat du diable », y compris parmi les parties civiles ; d'autres, mal à l'aise, détournent le regard et simulent une conversation animée avec leur voisin ; et enfin il y a les plus truculents qui se jettent littéralement sur les caméras pour espérer passer à la télé.

Pour nous, avocats, le cadre est déroutant. Nous sommes coupés de notre environnement habituel, arrachés à notre vieux Palais de Justice de Bruxelles. Là-bas, on connaît les salles d'audience, les magistrats et les greffiers. On sait où se placer, quand se lever, comment respirer dans le décor. Ici, rien de tout cela. L'ampleur inédite du procès nous propulse dans un décor froid, militaire, et par conséquent, loin de nos repères habituels.



Des unités spéciales sont déployées  
au sein du Justitia pour assurer  
la sécurité globale tout au long  
du procès.



## Acte 2

# Lecture de l'acte d'accusation

8 décembre 2022

«*La 33<sup>e</sup> victime des attentats*»

Le troisième jour du procès a vu la lecture de l'acte d'accusation. Le ministère public déroule alors, point par point, tous les faits reprochés aux accusés. Concrètement, l'acte d'accusation est la synthèse finale de toute l'enquête, rédigée par le ministère public. C'est un document dense, minutieux, qui rassemble et ordonne tous les éléments à charge de chaque accusé. Il raconte, pas à pas, la version des faits selon l'accusation. Dans ce procès, cet acte d'accusation est d'une ampleur exceptionnelle, un véritable monument judiciaire.

Pour Amine Palazi, l'attente est interminable : son tour n'arrive qu'aux alentours de 17 heures. D'entrée, on sent que les frères Palazi ne sont pas la chasse gardée du parquet. Amine reste étonnamment silencieux pendant la lecture de son acte d'accusation. Par moments, il se retourne vers nous, les yeux écarquillés, avec un regard autant indigné que stupéfait. On sent qu'il brûle d'envie que l'on prenne la parole sur-le-champ pour contredire certaines affirmations. Le stress ne le quitte pas. Pourtant, la solennité que l'on pourrait attendre d'un tel moment est absente. La lecture froide, mécanique d'un texte rédigé à l'avance ne rend rien de l'intensité dramatique que la situation impose. Pendant cinq jours, nous avons ainsi écouté, ou plutôt

entendu sans prêter une oreille attentive, un papier glacé et désincarné, mais lourd de l'accusation qu'il porte.

Porter une accusation d'une telle gravité, c'est déjà entamer un travail de persuasion. Peut-être le parquet estime-t-il que l'essentiel est acquis, qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter. L'idée n'est pas totalement absurde : plusieurs accusés dans le box ont déjà été condamnés à de lourdes peines lors du procès des attentats de Paris, un an plus tôt. Ce procès parisien, qui impliquait déjà certains des accusés présents à Bruxelles, a laissé des traces. Quand on sait qu'un homme tel que Salah Abdeslam purge déjà une réclusion à perpétuité incompressible prononcée par la justice française, la pression exercée sur l'accusation se fait forcément moins forte.

Avec Sébastien Courtoy, nous espérons pourtant que l'on ira jusqu'au bout des éléments d'accusation. L'acquittement d'Amine ne peut se faire qu'à travers un débat complet : d'abord exposer l'intégralité des charges, puis répondre point par point lorsqu'on nous donnera la parole. Sans une présentation claire des faits reprochés, la défense s'affaiblit et le débat devient moins clair. Comme dans un bon match de tennis, le jury qui est le véritable public du procès comprend mieux quand les échanges sont nets et bien construits.

Le problème, c'est que dans le cas d'Amine, la lourdeur de l'accusation ne s'accompagne pas d'une précision suffisante. La justice semble vouloir sa tête par principe, sans véritablement justifier les raisons. C'était déjà cette logique absurde qui avait entraîné sa réincarcération au tout début du procès : « C'est lui », point final. Pas besoin d'explications. On cherche plus à combattre qu'à vaincre.

Rien que le fait d'être assis dans le box, sous les yeux de tous, est une violence en soi. Avec son franc-parler habituel, Sébastien Courtoy n'hésite pas à affirmer à plusieurs reprises qu'Amine Palazi est « la 33<sup>e</sup> victime des attentats de Bruxelles ». Une phrase qui fait bondir les parties civiles, mais qui n'est ni innocente, ni totalement dénuée de sens. L'accusation lui a volé sa vie, tout simplement. C'est une violence sourde, presque impossible à imaginer tant qu'on ne s'y

projette pas. Courtoy pèse toujours ses mots : provocateur, certes, mais sans gratuité. Et si, au terme d'un procès aussi long, un innocent se voyait rendu à la liberté après dix années confisquées, cette formule, aussi audacieuse soit-elle, trouverait alors un écho glaçant.

## *Jugé deux fois*

Le procès des attentats de Bruxelles ne couvre que les événements postérieurs au 2 décembre 2015. Tout ce qui s'est déroulé avant a déjà été débattu lors du précédent procès dit du « Paris bis », dont Amine est ressorti acquitté. Les mois d'octobre et novembre, durant lesquels il a effectué plusieurs allers-retours dans l'appartement, ne devraient donc pas être évoqués à Bruxelles. Pourtant, au fil de l'exposé, on replonge dans cette période infractionnelle liée à Paris, pour alimenter à nouveau la conviction du jury.

Par exemple, la fameuse rencontre avec El Haddad, qui relève du dossier parisien, ressurgit dans le procès bruxellois. Chaque jour, des éléments de cette période sont remis sur la table... alors qu'ils ne devraient, en aucun cas, influencer la décision des jurés.

À cela, on nous répond qu'il s'agit simplement de « poser le contexte ». Un argument creux et inaudible : on ressasse des faits pour lesquels Amine a été acquitté, sans apporter la moindre plus-value au débat. Comment interpréter cette manœuvre autrement que comme une manière subtile de nourrir le sentiment de culpabilité ? Cette situation était proprement révoltante.

Le plus scandaleux, c'est que le ministère public a déjà procédé de la même façon dans le procès de Paris bis, allant chercher des éléments dans la période infractionnelle de Bruxelles pour alourdir le dossier. Un procédé d'une honnêteté intellectuelle... disons toute relative.

Pour Amine, c'est un véritable supplice : il joue sa vie et doit supporter que l'on ressorte des éléments d'un dossier dans lequel il a déjà été jugé et blanchi, validé par le parquet lui-même qui n'a pas

interjeté appel. À ses yeux, c'est un coup bas, un manque total de loyauté. Ainsi, le jury reçoit chaque jour une pluie d'informations supplémentaires, renforçant insidieusement la charge qui pèse sur lui.

Sous la pression, Amine finit par quitter la salle d'audience. On profite du tumulte pour monter au créneau.

*« Ce qui crispe Monsieur Palazi, c'est qu'on nous ressort des faits pour lesquels il a été acquitté. Vous nous répétez qu'on ne juge pas le dossier de Paris... mais c'est exactement ce que nous sommes en train de faire. »*

La remarque est, je l'avoue, un peu sournoise. Mais, nous devons nous plier aux règles imposées : la présidente avait décidé que toute observation sur un exposé devait attendre sa fin... soit trois semaines plus tard.

Et c'est là tout le problème : dans ce laps de temps, les idées s'installent dans l'esprit des jurés, confortées par le simple écoulement des jours. Tout ce que l'accusation avance s'imprime comme une vérité, sans qu'on puisse la contredire dans l'immédiat.

Amine, lui, entend quotidiennement des contre-vérités. Il nous supplie de les rectifier, de peur qu'une version biaisée ne s'enracine dans la tête du jury. Ses écarts de comportement en audience trouvent souvent leur origine dans cette frustration : l'impression d'être jugé sur des bases fausses, sans pouvoir se défendre. On lui demande d'écouter, de se taire, d'encaisser. Et il doit encaisser... violemment.

# Table des matières

## Préambule

7

## Acte 1 Le lever de rideau au Justitia

Introduction : la prison à perpétuité	11
04 décembre 2022	12
Un appel qui change tout	12
05 décembre 2022	14
Un procès sous haute surveillance	14
L'as du bingo	18
Le Petit Poucet du Justitia	23
Détenzione préventive	24
Les fantaisies du prisonnier libre	26
L'art de tout compliquer	28
L'étiquette qui colle	30

## Acte 2

# Lecture de l'acte d'accusation

8 décembre 2022	33
« La 33 <sup>e</sup> victime des attentats »	33
Jugé deux fois	35

## Acte 3

# Entrée des témoins

21 décembre 2022	37
L'éclatement des parties civiles	37
L'horreur en images	39
L'homme en bleu	43
En mode Afghanistan	45
Le blast, ce fantôme qui tue	48
Grimé comme un écolier	51
Le pompier de Maelbeek	54

## Acte 4

# Le puzzle de l'accusation

16 janvier 2023	57
Perturber pour défendre	57
23 janvier 2023	59
L'appartement d'Etterbeek, pièce à conviction	59
La Une de journal qui change tout	61
25 janvier 2023	65
Les voix des morts	65
L'arrestation du fantôme au Nokia	67

30 janvier 2023	69
Une rencontre qui change la vie	69
Le procès du subdébile	71

## Acte 5

### **Entre dérapages et larmes**

Le contraste entre les accusés	75
Amine et Nordine, frères ennemis dans l'arène	79
Le jeu du chat et de la souris	81
01 février 2023	86
« T'es plus mon avocat, oublie ! »	86

## Acte 6

### **De la gloire à la tragédie**

13 février 2023	89
Le jeu des 500 questions	89
16 février 2023	91
Le gladiateur du barreau	91
Le coup de la vidéo	96
À la limite du retard mental	97
Le ring de la justice	99
20 février 2023	102
Du récital à la tragédie	102
Tenir le bateau dans la tempête	104

## Acte 7

# **Le triomphe de la justice**

<b>14 mars 2023</b>	<b>109</b>
Le djihad de l'amour	109
<b>3 avril 2023</b>	<b>111</b>
L'interrogatoire de tous les dangers	111
<b>20 avril 2023</b>	<b>115</b>
Les témoins de moralité	115
<b>30 mai 2023</b>	<b>118</b>
Le parquet frappe... et se trompe	118
<b>20 juin 2023</b>	<b>120</b>
La pensée oblique de la plaidoirie	120
<b>3 juillet 2023</b>	<b>123</b>
« La parole est à vous, Maître Degrève. »	123
<b>6 juillet 2023</b>	<b>128</b>
Le dernier mot	128
<b>25 juillet 2023</b>	<b>130</b>
Le verdict final	130
 <b>Épilogue</b>	 <b>133</b>